



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 11 octobre 2024 n°24/071
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Objet : M57 – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-22, L. 2122-3 relatifs aux attributions du Maire et L. 1612-4, L. 2312-1, L. 2313-1 relatifs à l'adoption du budget,

Vu la délibération n°23/105 du conseil municipal en date du 21 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°24/032 du conseil municipal en date du 2 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2024,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER les virements de crédits suivants :

	Montant	Chapitre	Opération	Nature	Fonction
Complément achat de véhicule PM	-17 000,00	21	241404	21848	020
	-10 132,00	21	241404	21848	020
	27 132,00	21	241302	21828	11
	Montant			Nature	Fonction
AMO Réhabilitation maison Schoelcher	-47 520,00	20	242101	2031	020
	47 520,00	20	0055	2031	312

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Que les crédits nécessaires sont disponibles dans le budget.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le
présent acte.

AR. délivré le : 11 octobre 2024

Publication effectuée le : 11 octobre 2024

Exécutoire ce jour : 11 octobre 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON